

## **Décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 portant création de l'université de Paris et approbation de ses statuts**

20/03/2019

Ce décret vient créer un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental dénommé « université de Paris »

Il se substituera aux universités Paris-V et Paris-VII et intégrera l'Institut de physique du globe de Paris à compter du 1er janvier 2020.